

DELIBERATION N° 2004/11-03 - ECOLE DE MUSIQUE : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2004

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget supplémentaire 2004, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses

Fonctionnement

Opérations réelles	34 980,65 €
Opérations d'ordre	3000,00 €

Total	37 980,65 €

Investissement

Opérations réelles	3000,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €

Total	3 000,00 €

Recettes

Fonctionnement

Opérations réelles	0,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €

Total	0,00 €

Investissement

Opérations réelles	0,00 €
Opérations d'ordre	3 000,00 €

Total	3 000,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 24 voix pour et 4 abstentions (M. LEFRANC, Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL) :
- d'approuver le budget supplémentaire 2004.